

Engagements en termes d'Environnement, de Climat et de Développement Durable

Ce document présente les engagements de la politique environnementale du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Authority).

L'équipe du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Authority) réitère et renforce son engagement en faveur d'une minimisation de son impact sur l'environnement et de la restauration et préservation des écosystèmes marins et terrestres environnants. Ces actions prennent notamment forme à travers les programmes Cáyoli et LIFE Adapt'Island qui travaillent à la réimplantation de coraux, mangroves et herbiers et dédient une part grandissante de leur travail à des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux pour promouvoir une synergie des acteurs et pratiques en faveur de milieux naturels plus durables et résilients.

Pour minimiser les impacts environnementaux du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Authority) et protéger l'environnement, nous nous engageons à :

1. Faire de la protection de l'environnement et la conservation des milieux naturels une priorité dans le management du port en maintenant et améliorant toujours le management environnemental et les performances environnementales du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Authority).
2. Nous appuyer sur les travaux de recherche adéquats et respecter la législation environnementale et les autres engagements environnementaux auxquels nous avons souscrit, et dépasser les objectifs de la réglementation lorsque cela se justifie économiquement.
3. Eviter tant que possible les incidents environnementaux, et maintenir un grand degré de préparation pour réduire les effets de tout incident qui pourrait survenir.
4. Préserver et renforcer la dynamique de dialogue et coopération entre tous les acteurs – clients, fournisseurs, autorités, communauté local et organisations concernées – pour entendre les demandes de chacun, formuler des stratégies cohérentes et implanter les politiques environnementales adéquates en conséquence.
5. Minimiser l'impact environnemental à tous les niveaux de production, utilisation et destruction/recyclage des produits et services.
6. Fournir des formations aux employés, et plus généralement participer à la sensibilisation du grand public, sur les questions environnementales et la promotion de bonnes pratiques.

7. Mettre à jour de manière régulière la politique environnementale – dès qu’une amélioration est possible ou une adaptation nécessaire.
8. S’assurer que toutes les ressources nécessaires pour la mise en place de notre politique environnementale soient allouées.
9. Publier un rapport annuel en accès libre – plus généralement, informer le public des activités relatives aux engagements du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (Guadeloupe Port Authority) relatifs à la politique environnementale.

Pointe à Pitre, le 14 septembre 2021

La Directrice de l’Aménagement et du
Développement Durable

Le Président du Directoire

Sita NARAYANAN

Jean-Pierre CHALUS